



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire siège en séance ordinaire ce 5 juillet 2021, à 19 h, par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par visioconférence : Martine Couture, directrice générale et Cathy Bergeron, directrice générale adjointe.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du Règlement no 908-2021 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007
- b. Adoption du second projet de Règlement no 909-2021 modifiant le Règlement de zonage et le Règlement de construction
- c. Avis de motion – Règlement no 909-2021
- d. PIIA patrimoine – 80, rang Gaspé
- e. PIIA affichage – 499, rue Laurier
- f. PIIA zones commerciales et industrielles – 280, rue Laurier
- g. PIIA route 273 – 399, route 273
- h. Autorisation à la CPTAQ – 861, rang de Pierriche

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Octroi du contrat pour la conception, construction et la mise en service de la patinoire couverte réfrigérée



9. SERVICE DES INCENDIES

a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

a. Adoption du Règlement d'emprunt no 912-2021 décrétant les travaux sur la rue Laurier

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

a. ...

12. ADMINISTRATION

- a. Adoption du Règlement no 910-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale
- b. Adoption du Règlement no 911-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du MCC
- c. Modification du Règlement d'emprunt no 903-2021
- d. Mandat à la firme Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., pour obtenir une ordonnance de démolition devant la cour supérieure

13. AGENDA POLITIQUE

a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18568-07-2021
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18569-07-2021
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Juin	
Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	7 698.05 \$
Cathy Bergeron	5 330.93 \$
Martin Miller	4 054.28 \$
Renault Lepage	6 237.88 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Jean-Michel Blouin	3 324.16 \$
Membres du conseil et cadres :	43 307.70 \$
Employés de voirie et bureau :	53 095.88 \$
Bibliothèque et brigadiers :	9 170.80 \$
Personnel de la SAAQ :	7 927.70 \$
Employés centre Multifonctionnel :	5 907.98 \$
Employés camp de jour :	8 492.73 \$
Total des salaires bruts payés pour juin 2021 :	127 902.79 \$

Comptes payés - Juin		
Réjean Courcy, Maurice Garneau	Remboursement de taxes	86.12 \$
Marc-André Riel, Amélie Paquet	Remboursement de taxes	1 620.91 \$
Eskair	Dépôt 33% parc Maison de la famille	13 786.17 \$
Gestion Mégavic inc.	Remboursement de taxes	455.77 \$
9262-5961 Québec inc.	Remboursement de taxes	1 641.19 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - mai	788.18 \$
Ass. des pompiers Saint-Apollinaire	Remise de mai	180.00 \$
SAGE inc.	Assurances collectives de juin	8 128.81 \$
Groupe Négotel inc.	Lignes téléphoniques	1 021.33 \$
Télus Québec	Fibre optique	791.60 \$
Hydro-Québec	Électricité	22 439.34 \$
Vidéotron	Cellulaires	810.81 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	19 812.51 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	13 639.53 \$
CARRA	Cotisation de mai	1 781.68 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	4 636.92 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	17 675.22 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	109.95 \$
Vidéotron	Cellulaires	810.81 \$
Total des comptes payés pour le mois de juin 2021 :		110 216.85 \$

Comptes à payer - Juin		
9235-0669 Québec inc.	Cascade pour service incendie	269.04 \$
AB Tech	Piquets de bois résineux	972.60 \$
Acklands Grainger inc.	Papier imprimante	32.94 \$
Alimentation Beauchesne	Sac de glace	2.69 \$
Ass. de soccer Lotbinière	Saison 2021	14 414.65 \$
Astus inc.	Clés supplémentaires	68.28 \$
Atelier Genytech	Inspection biannuelle de camions	1 892.82 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Pièces pour balai mécanique	271.06 \$
Stéphane Beaudoin	Temps de niveleuse	2 931.86 \$
Beda Distribution	Boîtes à outils et brosses	330.04 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Cathy Bergeron	Remb. frais de déplacement - cour municipal	29.40 \$
Béton Laurier inc.	Terre tamisée et barre d'acier	1 492.97 \$
Bionest Technologies	Entretiens UV	3 785.34 \$
Bi-Sports	Pompes à ballon et cônes	147.98 \$
Bleu-K	Système de gestion des départs des enfants du camp de jour	172.46 \$
Mélanie Blouin	Remboursement loisirs	274.00 \$
Boivin & Gauvin inc.	Masques et cartouches	1 349.81 \$
Boulet Dépôt inc.	Tourbe au garage et au loisir	3 242.71 \$
Buropro Citation inc.	Papeterie et caisses de papier	1 307.26 \$
La Capitale en Fête	Dépôt pour location de jeux	1 494.68 \$
Carquest Laurier-Station	Pièce	7.59 \$
CCM2 Architectes	Honoraires prof. - agrandissement caserne	2 118.70 \$
Chapiteau Québec	Location de chapiteau pour le camp de jour	4 943.93 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferric sulfate	4 457.93 \$
Citron Hygiène LP	Produits d'entretien hôtel de ville et place Francoeur	258.62 \$
Clôture G.P. inc.	Clôture skate-park et réparer grillage au terrain de balle	16 697.82 \$
Construction B.M.L.	Pavage 2021	746 096.66 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure	166.71 \$
Contrôles AC	Remplacer pièce et nettoyage	2 206.53 \$
Marc Côté	Remb. achat de chaussures de sécurité	218.40 \$
CRS Conciergerie Rive-Sud	Ménage hôtel de ville et place Francoeur	4 018.38 \$
Déco-Rampe	Réparer rampe au chalet des loisirs	540.35 \$
Délivro	Transport de colis	441.05 \$
Distributions Securmed	Renflouement des trousse de premiers soins	889.23 \$
Dubé Gagnon inc.	Masques jetables	359.60 \$
Eco Verdure	Entretien des terrains de soccer et terrain de baseball	1 811.30 \$
Les Entreprises Bourget inc.	Saumure	5 305.78 \$
Les Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de pelouse	4 484.03 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	1 484.13 \$
Entretien paysager Horti-Taille inc.	Entretien saisonnier paiement no 2, pots de fleurs et plantation	4 218.14 \$
Les entreprises horticoles CCS	Travaux d'arboriculture	4 627.74 \$
EQIP Solutions	Honoraires professionnel - rue Laurier	15 566.06 \$
Équip. de lavage de la Capitale	Réparer laveuse à pression	497.97 \$
Eskair	Module de jeux au parc Geais-Bleus	50 514.21 \$
Excavation Coulombe	Passerelle chemin Bourret	174 625.73 \$
Excavation MGM 2015 inc.	Préparer dalle de béton et terrains, nettoyage des fossés	11 102.00 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneu	36.79 \$
Gaston St-Pierre et associés inc.	PPU rue Principale et amendement revêtement acier corten	2 517.68 \$
Granite DRC	Table et bancs pour skate-park	3 449.25 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres pour la bibliothèque	296.76 \$
Groupe Géos inc.	Honoraires professionnels - rue Laurier	3 449.25 \$
Groupe Négotel inc.	Installer 2 prises	180.63 \$
Groupe Ferti	Vaporisation foliaire	61.52 \$
Iclinc inc.	Renouvel. nom de domaine pour 2 ans	57.49 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	983.45 \$
Kone inc.	Contrat d'entretien ascenseur du centre Multifonctionnel	1 052.02 \$
Dany Lamontagne	Remb. formation secourisme, abonnement Agendrix et avance de fonds camp de jour	2 036.82 \$
Lavxel	Laveuse pour nouvelle caserne	11 281.35 \$
Lawson Products inc.	Pièces de signalisation et peinture pour asphalte	800.06 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	1 258.19 \$
La magie de la sucrerie	Sacs de bonbons pour le camp de jour	666.86 \$
Marché Veilleux	Lait et eau	16.49 \$
Médias Transcontinental	Distribution de L'Apollinairois dans Publi-Sac	231.10 \$
Messer Lévis	Location de bouteilles	154.45 \$
Martin Miller	Remboursement coffre et pistolets à eau	183.89 \$



Ministre des Finances du Québec	Renouvellement certificat de qualification	118.00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de juillet 2021	36 868.59 \$
Multiplants	Arbustes pour loisirs et physocarpus parc Geais-Bleus	2 262.47 \$
Multi Accès	Réparer porte automatique au centre Multi.	535.78 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de juillet 2021	10 731.42 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendie, formation moniteurs pompier 1	15 322.04 \$
Normand Coté, ent. électricien	Divers travaux d'électricité	4 698.06 \$
Novicom Technologies inc.	2 portables, transfère antenne, support mensuel, installer WI-FI	7 270.67 \$
Orizon Mobile	Remplacer téléavertisseurs perdus	1 404.88 \$
Paysagiste 2000 inc.	Placer les bases de lampadaire au skate-park	474.85 \$
Peinture Lignes Plus	Repeindre différents lignage (pistes cyclables, traverses, stationnement...)	10 152.29 \$
Pièces d'auto Alain Côté	Filtre pour kubota	142.55 \$
Pitney Bowes Canada	Location timbreuse	415.67 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 186.28 \$
Groupe Polyalto	Plexiglass	884.26 \$
Produits Capital	Produits d'entretien pour caserne et centre Multifonctionnel	1 550.32 \$
Québec Linge	Location de tapis	125.87 \$
Rabais Campus	Abonnements	74.85 \$
Radiateurs Lamontagne inc.	Radiateur F350	747.05 \$
Réal Huot inc.	Pièces pour jeux d'eau	172.58 \$
Recyc-Lav	Ramassage de gros rebuts - juin	1 264.73 \$
Régie intermunicipale	Quote-part de juillet 2021	25 550.63 \$
Regulvar	Contrat d'entretien	1 146.88 \$
Rehausse ton Look	Réparation d'équipement incendie	56.34 \$
R.M. Leduc & cie	Ruban papier blanc	177.30 \$
Ronam Constructions inc.	Agrandissement de la caserne	428 919.44 \$
Roulement Techno inc.	Couteaux et boulons pour débroussailleuse	689.52 \$
Sani-Orléans inc.	Divers travaux d'aqueduc, déboucher conduites	7 977.86 \$
Secourisme RCR Québec	Formation secourisme pour camp de jour	942.76 \$
Patrick Selby	Arbres pour nouveau-nés	114.91 \$
Serres Normand Morissette	Fleurs pour le CHSLD	297.77 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Clés	17.07 \$
Sinto inc.	Lubrifiants	1 603.90 \$
Stantec Experts-Conseil ltée	Augmentation de la capacité de traitement de l'eau potable	1 674.32 \$
Therrien Couture Jolicoeur Senc	Négociation 2020	1 670.02 \$
Transport Général	Transport du F250	747.34 \$
Veolia Water Technologies	Produits chimiques	2 875.24 \$
Vigil Sécurité	Caméra pour skate-park	3 423.81 \$
WSP Canada	Agrandissement de la caserne incendie	422.54 \$
Xérox Canad ltée	Photocopieurs	3 073.39 \$
Yann Lemieux YL	Confection du logo des chandails du camp de jour	310.43 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juin 2021 :		1 698 949.91 \$

18570-07-2021
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 908-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le Règlement no 898-2021 est entré en vigueur le 14 avril 2021;



ATTENDU QUE le 1^{er} paragraphe de l'article 7.5 intitulé Utilisation temporaire d'un véhicule ou d'un équipement de camping et utilisation restreinte d'une roulotte n'aurait pas dû être remplacé, mais seulement le 2^e paragraphe;

ATTENDU QUE le paragraphe supprimé est essentiel au Règlement de zonage no 590-2007 et qu'il faut régulariser la situation par un nouvel amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été publiée du 11 au 25 mai 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 juin 2021 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 908-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18571-07-2021
point no 7b

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 909-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de l'adapter suite à l'introduction de nouveaux matériaux et de nouvelles pratiques dans l'industrie de la construction, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est opportun de préciser l'encadrement réglementaire concernant l'utilisation du bois comme matériau de construction d'un mur de soutènement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été publiée du 14 au 28 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 909-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18572-07-2021
point no 7c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 909-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le Règlement no 909-2021 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et le Règlement de construction no 592-2007 afin d'ajouter l'acier corten comme matériau de revêtement extérieur autorisé, ainsi que pour préciser l'usage du bois comme matériau de construction d'un mur de soutènement.



18573-07-2021
point no 7d

PIIA PATRIMOINE – 80, RANG GASPÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-485 pour la propriété située au 80, rang Gaspé;

ATTENDU QUE la demande consiste à refaire la fondation de la résidence en béton coulé au même emplacement qu'actuellement;

ATTENDU QU'il y a eu un avis favorable de l'architecte-conseil pour le projet;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-485 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18574-07-2021
point no 7e

PIIA AFFICHAGE – 499, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de certificat d'autorisation numéro 2021-460 pour la propriété située au 499, rue Laurier;

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer les enseignes de menu et prémenu existantes par des enseignes numériques;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-460 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18575-07-2021
point no 7f

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 280, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 18540-06-2021 le 7 juin 2021 pour la propriété située au 280, rue Laurier;

ATTENDU QUE le conseil municipal autorisait les travaux pour la demande de permis 2021-359 selon la proposition 2 pour la façade du bâtiment principal parmi les trois propositions que le demandeur avait déposées;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande pour statuer à nouveau pour le choix de revêtement extérieur de la façade du bâtiment principal afin que ce soit plus harmonieux pour la future enseigne murale, la proposition 1 serait privilégiée;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la proposition 1 pour le choix du revêtement extérieur du bâtiment principal soit autorisée en remplacement du choix 2 pour la demande de permis numéro 2021-359.

Adopté à l'unanimité.

18576-07-2021
point no 7g

PIIA ROUTE 273 – 399, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-381 pour la propriété située au 399, route 273;

ATTENDU QUE la demande consiste à implanter une clôture à mailles grise avec lattes sur une partie de la ligne avant de la propriété afin de dissimuler l'entreposage extérieur du commerce;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la hauteur de la clôture et de l'entreposage extérieur soit de 8 pieds;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-381 soit autorisée pour une clôture à mailles grise de 8 pieds de hauteur selon les conditions suivantes :

- Que des sections à angle de 90 degrés soient ajoutées à chaque extrémité de la clôture;
- Que la clôture existante près du bâtiment complémentaire soit remplacée par le même type de clôture à mailles de 8 pieds de hauteur;
- Qu'une plantation de verdure ou de plantes grimpantes soit réalisée devant les clôtures du côté de la route 273.

Adopté à l'unanimité.

18577-07-2021
point no 7h

AUTORISATION À LA CPTAQ – 861, RANG DE PIERRICHE

ATTENDU QUE Gibio inc. souhaite déposer une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) et qu'une recommandation de la Municipalité est requise en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU QUE la demanderesse souhaite vendre une partie du lot 3 584 560 du cadastre du Québec, au 861, rang de Pierriche, et conserver une autre partie pour mettre en place son projet de production de légumes intérieurs verticale, et aussi procéder à la transformation de ses produits agricoles, mais qu'elle pourra aussi transformer les produits agricoles d'autres producteurs;

ATTENDU QUE le terrain conservé sera occupé par les infrastructures de production et de transformation de la demanderesse et qu'aucune superficie supplémentaire n'est requise par cette demande;

ATTENDU QUE la présence de deux types de production agricole différentes et de la résidence complique le financement du projet de production de légumes intérieurs;



ATTENDU QUE la réalisation de ce projet représentera un investissement de plus de 16 000 000 \$ et amènera la création d'environ 20 emplois directs, ce qui aura un effet bénéfique sur le développement économique de la Municipalité et de la région;

ATTENDU QUE la CPTAQ a déjà reconnu que la production agricole réalisée sur la partie de terrain que souhaite vendre Gibio inc. pouvait générer suffisamment de revenus pour faire vivre une personne en reconnaissant le droit à l'article 40 de la Loi au dossier 370 034;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

18578-07-2021
point no 8a

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONCEPTION, CONSTRUCTION ET LA MISE EN SERVICE DE LA PATINOIRE COUVERTE RÉFRIGÉRÉE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a procédé par appel de projets pour la conception, construction et la mise en service pour la patinoire couverte réfrigérée;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
Ronam Construction inc.	91
Le Groupe Decarel inc.	86

ATTENDU QUE l'offre Ronam Construction inc. a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à Ronam Construction inc. le mandat pour la conception, construction et mise en service de la patinoire couverte réfrigérée, pour la somme de 4 265 000 \$ incluant les options 1, 2 et 3 plus les taxes applicables.

Et ce, conditionnellement à l'acceptation du financement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

18579-07-2021
point no 10a

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 912-2021 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX SUR LA RUE LAURIER

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer les travaux d'infrastructure sur la rue Laurier, à partir du 508, jusqu'au 560;

ATTENDU QUE le coût total est estimé à 1 359 844.82 \$ taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 21 juin 2021 par Julie Rousseau, conseillère no 4, et qu'une présentation de ce règlement a été faite séance tenante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 912-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18580-07-2021
point no 12a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 910-2021 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale a compétence dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la conservation et la restauration des bâtiments d'intérêts patrimonial sur le territoire de Saint-Apollinaire et souhaite soutenir les propriétaires dans leurs projets;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 7 juin 2021, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 910-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18581-07-2021
point no 12b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 911-2021 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE
IMMOBILIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a conclu une entente avec le Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la conservation et la restauration des bâtiments d'intérêts patrimonial sur le territoire de Saint-Apollinaire et souhaite soutenir les propriétaires dans leurs projets;

ATTENDU QUE Le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier prévoit que le partenaire municipal, qui conclut une entente en vertu du volet 1a avec le ministère de la Culture et des Communications, doit avoir adopté un règlement établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière à la restauration détermine les modalités permettant au partenaire municipal d'administrer l'aide financière pouvant être octroyée à des propriétaires privés d'immeubles possédant un intérêt patrimonial et qui sont situés sur son territoire;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 7 juin 2021, par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 911-2021 soit et adopté.

Adopté à l'unanimité.

18582-07-2021
point no 12c

MODIFICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 903-2021

ATTENDU QUE le projet de patinoire couverte est subventionné à plus de 50 %, l'article 7 du Règlement d'emprunt numéro 903-2021 doit être modifié;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De remplacer l'article 7, par :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention au montant de 2 713 445 \$ provenant du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation, conformément à la convention intervenue entre le ministre de l'Éducation et la municipalité de Saint-Apollinaire le 29 janvier 2021 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

De transmettre cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

18583-07-2021
point no 12d

MANDAT À LA FIRME MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L., POUR OBTENIR UNE ORDONNANCE DE DÉMOLITION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires pénales entreprises par la Municipalité contre le propriétaire du 54, rue de l'Écluse à Saint-Apollinaire, numéro de lot 3 388 973 du cadastre du Québec, concernant différentes infractions à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a notamment été déclaré coupable, le 28 juin 2021, à l'article 4.2.5 du *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés* numéro 806-2017, lequel prévoit qu'il est prohibé de maintenir un bâtiment ou une construction vétuste;

CONSIDÉRANT QUE la vétusté de la construction est présente depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans un quartier résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la propriété n'est plus habitable depuis longtemps et qu'il est dangereux d'aller sur la propriété;



CONSIDÉRANT QU'une récente visite de la propriété ne démontre aucune amélioration de son état général, bien au contraire;

CONSIDÉRANT les articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui permet à une Municipalité, lorsqu'il n'existe aucun autre remède utile, comme c'est le cas en espèce, de demander la démolition de la construction et la remise en état complet du terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l., soit mandaté pour représenter la Municipalité dans la procédure judiciaire à entreprendre devant la Cour supérieure pour obtenir une ordonnance de démolition de la construction sise au 54, rue de l'Écluse à Saint-Apollinaire, numéro de lot 3 388 973 du cadastre du Québec, ainsi que de la remise en état complète de cette propriété.

Adopté à l'unanimité.

18584-07-2021
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 5 juillet 2021 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18585-07-2021
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 5 juillet 2021 à 19 h 21.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 9 AOÛT 2021